



Changement de pommeau de douche et de flexible

Par **Sera69**, le **03/02/2017** à **08:49**

Bonjour,

Je loue un appartement et ma locataire veut me faire changer le pommeau de douche ainsi que le flexible se basant sur le fait que celui-ci fuyait avant son entrée dans l'appartement (ce qui est vrai , j'en conviens).

Mais il y a 3 mois de cela , je lui ai gracieusement offert 1 mois de loyer lors de son entrée dans l'appartement pour couvrir des travaux de frais de remise en état, ces frais de remise en état ne se montait QUE à hauteur de la moitié dudit loyer offert ...

Pensez-vous que aujourd'hui je puisse "l'envoyer gentiment promener" en lui rappelant qu'elle a été largement plus qu'indemnisée déjà ?

Par **Sera69**, le **03/02/2017** à **10:29**

Non aucun écrit c'était des accord amiables. (il s'agit d'une personne de notre connaissance...)

Si ce n'est une quittance à 0 euros ...

Au pire tant pis ce n'est pas grave un pommeau et son flexible 1er prix prix ce n'est pas ce que ça coûte. ...

Merci à vous tous.